



ÉCHO ROANNAIS

JOURNAL POLITIQUE DE ROANNE & DE L'ARRONDISSEMENT

Paraît tous les Dimanches.

DÉSIGNÉ POUR L'INSERTION DES ANNONCES LÉGALES.

Paraît tous les Dimanches.

ABONNEMENTS :	ANNONCES :	S'ADRESSER	Dernière levée de la boîte au bureau.
Un an, 8 fr.; Six mois, 4 fr. Un Numéro, 15 centimes. A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui n'ont pas l'intention de le continuer doivent refuser le journal.	Correspondants chargés de les recevoir A Paris MM. Havas, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3 Laffite-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8 A Lyon, chez M. Fournier, rue Confort, 14. Réclamations : 20 c. la ligne. Répétées 3 fois, 20 c. Répétées 6 fois, 15 c. Annonces ordinaires : 20 c. la ligne. Répétées 3 fois, 15 c. Répétées 6 fois, 10 c.	La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1870, dans les 3 journaux suivants : Le <i>Mémorial de la Loire</i> , le <i>Journal de Saint-Etienne</i> , le <i>Roannais</i> , le <i>Journal de Roanne</i> , le <i>Courrier de Roanne</i> . Partant de Roanne, les lettres sont affranchies à 10 c. pour les communes suivantes : Baigny, Chazay, Commailles-Vergny, Coudelle, Lénigny, Nandax, Ouches, Parigny, Pouilly-les-Nonnains, Riorges, St-Cyr-de-Favières, St-Maurice, Villemonais, Ville rest, Vougy. Pour tout ce qui concerne la rédaction, les abonnements et les annonces, MM. Marion et Vignat, imprimeurs, place de l'Hôtel-de-Ville. ON S'ABONNE A Roanne, chez tous les libraires. A St-Etienne, chez M. Chevalier, libraire. A Lyon, chez M. Fournier. A Paris, chez MM. Havas, Laffite-Bullier et Cie.	7 h. du matin. Distribution en ville et service rural. 11 h. 30 matin. Balbigny, Montbrison, St-Etienne — Lyon, St-Symphorien, Tarare — Vichy — Clermont — Moulins. 3 h. 40 soir. St-Etienne, St-Germain-Laval — Lyon. 6 h. 30 soir. Belmont, Charlieu, Thizy. 7 h. 30 soir. Paris, Clermont, Moulins. 9 h. 30 soir. Lyon, Villefranche, Moulins. 10 h. soir. Lyon — Tarare, Montagny — St-Etienne — Montbrison, Feurs, Charlieu, Paris, Clermont

Roanne, le 14 janvier 1870.

M. Bonsens à son neveu Jérôme l'Avancé.

V

Il y a une chose qui m'embarrasse, mon cher neveu; je voudrais la voir tirer au clair, et tu peux me donner un coup de main. C'est de savoir pourquoi les démocrates, à ce qu'il me semble, n'ont pas beaucoup de goût pour les prêtres en général, et moins encore pour les prêtres catholiques en particulier. Il faut s'entendre pourtant; quand je dis les démocrates, cela ne veut pas dire tous. Il y en a qui sont comme tout le monde, et qui aiment tout de même leur curé. Je prends les gens en gros et le parti en bloc.

Entre nous soit dit, je crois que tu es un peu sur ce point comme les autres, et que tu as aussi une dent contre le clergé. Tu ne l'en doutes peut-être pas, mais tâche-toi un peu, et tu verras que tu en es là. Tu le crois tolérant et tu ne l'es point. Cependant quand on inscrit sur son drapeau le mot de *Fraternité*, il ne faudrait pas fausser ainsi sa devise.

Ce sentiment de défiance date de loin. Les démocrates ont hérité de ce vieux levain du passé. C'est une tradition du parti; et il est si difficile pour les partis d'oublier et d'apprendre!

Mais les démocrates ont tort, et s'ils voulaient m'entendre, je leur dirais qu'en attaquant la religion et le catholicisme, ils vont même contre les intérêts de leur cause. La religion est une nécessité sociale. Plus le sentiment religieux s'affaiblit, plus le thermomètre de la sociabilité descend. C'est une loi écrite dans l'histoire. Les législateurs, les philosophes, les écrivains politiques de tous les temps, l'ont reconnu, depuis Platon jusqu'à Washington, depuis Platon jusqu'à Montesquieu, Rousseau les a résumés dans une ligne : « Jamais Etat ne fut fondé, dit-il, qu'il n'eût la religion pour base. » Tu l'entends; ce n'est pas moi, c'est le philosophe de la démocratie qui le dit, et qui traduit ainsi la voix de la nature et du genre humain. Vous ne ferez donc rien en politique sans religion, et si vous ébranlez cette base, vos institutions ne seront qu'un édifice bâti sur un fondement ruineux.

Attaquer le catholicisme est une idée aussi malencontreuse. C'est cette religion qui a formé la France; il y a entre elle et le génie national une affinité naturelle. « Les évêques, a dit le savant Gibbon, ont façonné ce beau royaume, comme les abeilles façonnent leur ruche. » Cela ne s'efface pas si aisément. L'idée catholique, malgré les apparences, y est encore vivante. Entreprendre de l'en arracher est une assez grosse affaire, et vous pourriez fort bien manquer de souffle et mourir à la peine.

Vous partez toujours de ce point que la religion catholique est hostile à la liberté politique. Vous posez cela comme un axiome irréfutable. Mais il est permis d'en contester la vérité.

Peut-être ne savez-vous pas exactement ce qu'est le catholicisme ni en quoi consiste la liberté. En tout cas, l'histoire et les faits sont contre vous. Le catholicisme a vécu chez les grandes républiques italiennes du moyen-âge, il vit encore en ce moment au sein des républiques, en Suisse, aux Etats-Unis et dans l'Amérique du Sud. Il en sera de même en France si la forme républicaine s'y acclimat. Le catholicisme est au-dessus des formes de gouvernement, et s'accorde avec toutes les constitutions politiques pourvu qu'elles respectent les grands principes de sociabilité écrits dans l'Evangile. Cela ne ferait-il point votre affaire? C'est un point que je vous laisse à examiner. Mais s'il est vrai que les institutions démocratiques, telles que vous les entendez, ne peuvent s'accorder avec lui, alors tant pis pour elles! Ce serait une preuve qu'elles ont un vice radical et qu'elles pécheraient par quelque endroit.

Tu vas me dire là-dessus, peut-être, mon cher neveu, que j'ai mal compris les idées, et que tu veux une religion. Mais laquelle? Si ce n'est pas le catholicisme, que veux-tu mettre à la place? As-tu quelque chose de tout prêt et que tu réserves pour l'occasion? Alors il faut le dire pour qu'on puisse juger. Mais il n'y paraît guère; et alors pourquoi démolir ce qui est, sans savoir comment tu l'y prendras pour rebâtir?

Il y en a qui disent : Le religion, cela ne nous regarde pas. Que chacun en prenne à son aise et suive celle qui lui conviendra. La liberté des cultes, la liberté de conscience, la liberté en tout, voilà notre principe. — Très bien. La théorie est belle, mais c'est la pratique qui sert. Il ne faut point parler d'une façon et agir de l'autre. Puisque vous voulez la liberté pour tous, vous la voulez sans doute aussi pour les prêtres et les religieux. Pourquoi semer contre eux la défiance et l'hostilité? Votre tolérance ne serait-elle que dans des théories et dans des phrases?

Non, Messieurs, non, il ne suffit pas, pour avoir le droit de vous croire tolérants, de proclamer pompeusement le principe de la liberté de conscience, ni même de l'écrire en forme de loi. Ce qui importe, c'est que les actes concordent avec les paroles. On l'avait écrit ce beau principe dans les constitutions de 91 et de 93, et cela empêcha-t-il la Convention de fermer et de piller les églises, d'envoyer les prêtres mourir de misère sur les pontons de la Rochelle, et quand ils ne mouraient pas assez vite à son gré de leur couper la tête?

Au jourd'hui sans doute on ne veut pas en venir là. Il y a bien les exaltés et les violents qui crient et menacent; mais il y a loin de la coupe aux lèvres, et la raison publique les saura tenir en bride.

Garibaldi a pu écrire, dans un moment d'humeur « qu'il fallait écraser les prêtres sous les pierres des chemins. » Ce sont là des forfanteries italiennes. Le général n'a pas toujours rempli ses programmes, et il promet plus qu'il ne tient.

— Je l'aurais préféré ainsi, déclara cependant Roger. Mais enfin, si tu nous réponds de Fidéle...

— Directement (complètement). Et là-dessus je m'en vais à la fontaine de Bout de haut (du haut pays). A la revoyance, messieurs, et ben du plaisir à Trouville!

— Ah ça mais ne pus je me défendre de lui dire, tu nous épiais, tu nous écoutais donc?... — Moi! répliqua-t-elle fièrement. Oh! que ne puis-je, monsieur... je ne suis point une *cornifleuse*!

En Normandie, écornifler, c'est espionner. Puis, remontant sa cruche par un vigoureux coup d'épaule, elle reprit le chemin de la fontaine.

— En route, fit Roger, qui n'avait paru donner aucune importance à ce détail. En route, mais prenons par le village. J'y connais un certain boulanger qui ne déteste pas les revenus indirects, et qui nous louera volontiers sa carriole. C'est avec cet argent-là qu'il se grise le dimanche.

Il paraît que le susdit boulanger se grisait aussi durant la semaine, car il était ivre-mort, et nous fit attendre une grande heure avant de nous mettre en possession de sa carriole; ce dont Rogers impatienta fort, et vertement le tanga.

— Je ne le nierai point, puisque c'est si visible que ça, répondit philosophiquement l'ivrogne; mais c'est bien drôle tout de même qu'on voie toujours quand un homme a bu et quand on ne voit jamais quand il a soif!

Et sur ce singulier axiome, il nous abandonna enfin les rênes.

Le chemin était presque aussi boisé que celui de Honfleur, et presque continuellement il côtoyait les falaises.

En moins d'une heure, nous arrivâmes au sommet de la pente rapide qui aboutit à Trou-

ville, et que couronnait à cette époque un cabaret à demi-caché sous les pommiers. — Laissons ici la carriole, me dit le vicomte, je ne me soucie pas d'être rencontré par mes bons amis d'hier matin dans un aussi piteux équipage. Ce serait le pendant de la chape. Et, du reste, nous avons besoin de nous renseigner sur la demeure de M. Maniquet.

Bien que n'ayant pas encore atteint son luxe architectural d'aujourd'hui, Trouville se glorifiait déjà de quelques aristocratiques résidences d'été, entre lesquelles le pavillon des Hortensias brillait au premier rang. C'était une fantaisie moyen-âge, avec tourelles, clochettes, créneaux, gargouilles et machicoulis : un vrai château de carton. Il dominait altièrement un mamelon planté à l'anglaise, mais dont les massifs, brûlés par les vents d'ouest n'étaient guères plus élevés ni plus fournis que des touffes d'herbe. En revanche, il y avait beaucoup de fleurs très-éclatantes, et beaucoup de larges allées de sable jaune. Tout cela était horriblement prétentieux, à commencer par la grande grille dorée, que flanquaient des écuries et des remises travesties en temples grecs. Mais leurs grandes portes bronzées restaient ouvertes et laissaient voir, comme avec intention, des équipages somptueux et de magnifiques attelages, auxquels de nombreux valets, en livrée quelque peu criarde, étaient en train de faire la toilette.

— A la bonne heure! fit le vicomte avec une involontaire admiration. A la bonne heure!... voici des voitures... et des chevaux! — Eh! eh! ripostai je en souriant, la grosse jument grise et la grande charrette bleue du Mesnil ont bien leur charme.

— Oui, dit Roger, pour les foins. Nous arrivâmes au perron, un perron seigneurial, et tout garni de caisses d'hortensias : indécouverts.

Le péristyle offrait à la vue des boiseries

Il n'en est pas de même aux Etats-Unis. Là, les prêtres catholiques sont libres, tranquilles et respectés, et ils sont attachés à la constitution de leur pays. Vous parlez souvent de ce pays, imitez donc sa tolérance et son équité.

Je comprends combien certaines personnes d'esprit et de plaisir doivent être choquées et murmurer à la vue de tant de prêtres qui se rencontrent sur leur chemin et offensent leurs yeux. Mais ces grands esprits ne considèrent pas quel avantage et quelle félicité c'est pour eux d'avoir toujours sous la main des objets de mépris capables d'exercer leur verve pour la raillerie, et de souffrir, sans se plaindre, les coups de leurs épigrammes. Il y a certains journalistes qui voudraient qu'il n'y eût plus de prêtres. Ce sont des ingrats, et les malheureux ne savent pas ce qu'ils font. Je me permettrai de leur remontrer qu'il est de leur intérêt d'en conserver au moins quelques-uns. Ils ne sauraient sans cela comment remplir leurs feuilles et ils perdraient une bonne moitié de leur esprit. Leur génie, par une pratique invétérée, s'étant entièrement tourné en railleries et en invectives contre la religion, ils se trouveraient incapables de briller ou de se distinguer sur tout autre sujet. Aujourd'hui qu'on se plaint de toutes parts du déclin de l'esprit parmi nous, ils devraient comprendre qu'il ne faut point fermer cette source qui leur reste. C'est ce que disait déjà Jonathan Swift aux beaux penseurs de son temps, et ses conseils, il me semble, ne sont pas aujourd'hui hors de saison.

Soyons donc tolérants, mon cher l'Avancé, et ne daignons pas trop fort sur ces pauvres curés. Tu connais Béranger, mais tu ne l'as pas chanté; la mode en était passée déjà lorsque tu as ouvert les yeux à la lumière. Pour moi, j'ai vécu de son temps, j'étais jeune alors, et ma foi! j'ai comme les autres fredonné ses refrains, même ceux en l'honneur de Napoléon et sans savoir où cela nous mènerait. Il y en avait un qui disait :

On peut aller même à la messe,
Ainsi le veut la liberté.

Tout le reste s'est échappé heureusement de ma mémoire et je n'ai gardé que cela. Je te le rappelle et je désire que tu en fasses ton profit. Adieu.

Ton oncle, BONSENS.

M. Francisque de Sugny, membre de l'ancien Conseil de la Loire, nous fait l'honneur de nous adresser la communication suivante :

Monsieur le Rédacteur,

J'ai protesté, il y a trois mois, contre l'arrêt par lequel M. César Bertholon a supprimé le conseil général de la Loire.

Cet acte me semblait illégal dans la forme,

gothiques à panneaux de drap écarlate, deux longues banquettes et deux grands laquais de même étoffe et de même couleur. Une lampe chinoise à glands de soie pendait à l'ogive du plafond. On aurait pu se croire rue La Fayette.

Je ne quittai pas Roger des yeux : il eut l'aspiration allégre de l'absent qui rentre dans sa maison, de l'exilé qui revêt sa patrie.

Précédés de l'un des valets, nous traversâmes une anti-chambre des plus majestueuses, une élégante salle de billard, tendue en soie algérienne, une salle à manger, sur les hauts-bancs et sur la grande table de laquelle étaient étalés de superbes cristaux, une argenterie princière, des poteries et des porcelaines capables de faire supposer que l'on se trouvait dans un musée.

Il semblait que, nouveau Renaud, le vicomte fût tout d'abord promené dans le palais d'Armide, et qu'en attendant l'enchanteresse, on ne lui fit grâce d'aucun des enchantements dont elle vivait entourée.

Si tel était le plan de l'oncle Maniquet : si, par hasard, il écorniflait son neveu par quelque interstère ménagé dans les ornements ou dans les draperies, assurément sa malice devait être satisfait. Roger donnait en plein dans le piège; il subissait l'influence de tout ce faste; il se prenait à toutes ces glus.

En passant auprès du billard, je remarquai même qu'il poussa furtivement les billes de la main, avec l'espérance de plaisir d'un écolier qui n'a pas la permission de jouer ouvertement encore.

On nous introduisit, enfin, dans un salon merveilleux des merveilles!

— Messieurs, nous dit cérémonieusement le laquais veuillez attendre ici quelques instant, je vais prévenir mademoiselle.

Il était plus que probable qu'elle était prévenue déjà.

La porte se referma, nous étions seuls.

FEUILLETON DE L'ÉCHO ROANNAIS

LE MESNIL-AUX-BOIS

16

Par CHARLES DESLYS

XVI.

— Et c'est toi? fit Roger.

— Non... je m'en vais *crier* de l'eau. Parlant par respect, ce sera le chien.

— Comment?

— Est-ce que vous ne savez pas ce qu'est Fidéle au vis-à-vis de mademoiselle Bernardine? Est-ce que vous ne l'avez pas déjà vu travailler pour elle?... Vo! lettre est finie, n'est-ce pas?... Oui... Eh bien baillez-la moi; vous allez voir, ici, Fidéle, ici!

Le chien aussitôt s'approcha, pareil à un vieux grognard qui s'avance à l'ordre, Pétronille prit la lettre la lui mit dans la gueule. Puis, étendant vers la ferme le bras qui lui restait libre, elle articula vigoureusement ces deux seuls mots :

— Pour Bernardine!

Fidéle ne se le fit pas répéter deux fois; il remua même la queue pour assurer qu'il avait compris, et partit au galop dans la direction indiquée.

— Voilà la chose! conclut triomphalement Pétronille. Ça n'est pas plus difficile que ça. Et n'allez pas vous *debaucher* (vous tracasser) dans la crainte que la commission soye mal faite. Votre chiffon de papier est cent fois mieux amarré dans la goule de ce chien-là que si *alle* était dans la *poquette* au pignon. Vous voyez bien que ça n'était pas la peine que je *redoublasse* (que je retournasse) jusqu'au Mesnil.

comme dans le fond. Je le trouvais blessant pour des hommes dont personne n'a le droit de révoquer en doute le patriotisme, et je le jugeais injurieux pour les populations si intelligentes et si éclairées de notre pays.

La mesure qui n'avait été infligée qu'à la Loire et à quelques départements plus spécialement livrés à l'arbitraire, est aujourd'hui généralisée. Chaque préfet est autorisé à se choisir une commission de bon plaisir; et toute la partie de la France que les Prussiens n'ont pas encore mise au pillage se trouve ainsi mise en interdit par le triumvirat de Bordeaux.

Plus énergiquement que jamais je proteste contre cette étrange violation du droit et de la liberté.

Je ne veux pas discuter ici, ni la légalité, ni l'opportunité de cet inqualifiable décret, en vertu duquel on déclare dissoutes des assemblées qui n'avaient pas de caractère politique et dont pas une n'a manqué de prêter à la défense nationale le concours le plus actif et le plus dévoué. J'admets que ce droit de dissolution appartient au pouvoir que la France a tacitement reconnu comme pouvoir exécutif. Mais je nie que ce pouvoir ait le droit de remplacer des corps élus par des commissions arbitrairement nommées. Je dis qu'il a le devoir rigoureux de convoquer immédiatement les collèges électoraux, et je maintiens que pas une des raisons alléguées contre l'accomplissement de ce devoir n'a de valeur sérieuse.

Sans doute un grand nombre d'électeurs se trouvent en ce moment sous les drapeaux, mais est-ce un motif suffisant pour priver de l'exercice de leurs droits ceux qui restent? Et parce qu'une portion notable de la population ne pourra pas prendre part au vote, s'en suit-il qu'il n'y a plus que les préfets qui puissent parler au nom des présents comme des absents?

Oui, les nécessités du moment sont pressantes; oui, l'heure est suprême; oui, d'un bout de la France à l'autre il ne peut y avoir qu'une pensée, chasser à tout prix l'invasisseur! Mais parce que cette généreuse nation ne recule devant aucun sacrifice pour sauver son indépendance et son honneur, est-ce une raison pour lui dire: « Un pouvoir sans contrôle vous a lancés follement dans une guerre, pour laquelle il n'y avait de préparé que nos ennemis, dont une politique aussi inepte qu'anti-nationale avait eu soin de grandir préalablement la puissance. Vos finances ont été dilapidées. Vos armées ont été livrées par un prince qui n'a su ni combattre ni mourir. Et quand ont retenti sous les murs de Sedan les derniers coups de canon tirés par nos soldats infortunés, l'ennemi dans l'excès de son orgueil a pu s'écrier qu'il venait d'entendre le dernier soupir de la puissante France.

« Depuis trois mois et plus, vous luttez avec une énergie dont l'histoire n'offre pas d'exemples. La capitale, sous les ordres de l'indomptable Trochu, se défend comme jamais personne n'eût osé l'espérer. Vos armées d'hier luttent avec une opiniâtreté invincible contre les troupes les plus aguerries de l'Europe.

« Continuez à prodiguer votre or; envoyez au combat vos enfants; voyez piller vos campagnes, voyez brûler vos villes: mais gardez-vous de croire que vous puissiez en rien vous immiscer dans ce grand œuvre de la défense nationale. Vous avez un gouvernement qui sait et voit tout. C'est à lui et à lui sans contrôle que vous devez remettre les destinées du pays. »

Mais n'est-ce pas là le langage que vous a tenu

pendant vingt ans le gouvernement déchu, et ne s'agissait-il donc de substituer au félicisme bonapartiste, l'idolâtrie républicaine?

Je ne veux pas révoquer en doute les patriotiques intentions de la délégation de Bordeaux; je le veux d'autant moins, qu'il est certain pour moi, comme pour beaucoup d'autres, que, livrés à eux-mêmes, les honorables triumvirs auraient depuis longtemps convoqué l'assemblée nationale, et n'auraient pas dissous les conseils départementaux. J'en ai pour garant le délai de trois mois mis à approuver l'arrêté du préfet de la Loire. Mais je crains que nos ministres, cédant à des entraînements fâcheux, ne glissent sur une pente dangereuse.

Ils devraient pourtant savoir que des hommes politiques n'ont de véritable grandeur et de dignité réelle que quand arrivés au pouvoir, ils appliquent fidèlement le programme qu'ils avaient développé avant d'y parvenir.

Ils ne peuvent pas ignorer non plus que le manque d'une représentation nationale régulièrement élue est amèrement reproché par l'Europe à la France. Et il ne saurait leur échapper que la suppression des seuls corps élus qui existaient encore, aggraverait aux yeux de l'étranger, comme à ceux du pays, la faute déjà commise.

Dans la presse intelligente et libérale, il n'y a qu'une voix pour blâmer cette fatale mesure.

Que nos ministres, s'inspirant enfin de ces libérales et nobles doctrines qu'ils ont si souvent, et parfois avec tant d'éclat, développées à la tribune, cessent donc de recourir aux odieuses et stériles pratiques d'un absolutisme défilant et suranné.

Qu'ils s'adressent loyalement à la France, à cette France qui ne vit pas uniquement dans l'atmosphère viciée des cafés et des clubs, mais qui sait au grand jour travailler, combattre et mourir.

Qu'ils ne croient pas que le mot de République nous effraie; sans doute il est une république dont nous ne voulons pas, et qui ne s'établira jamais sur le sol de la patrie; c'est celle dont le nom ne rappelle que bouleversement, anarchie, spoliation, meurtre. Mais sachez-le bien, ce n'est pas parmi nous que vous trouverez les ennemis d'une république intelligente qui saurait gouverner la société en respectant les fortunes, en reconnaissant les droits, en épargnant la liberté et en honorant les croyances.

Avant et pardessus tout, la France veut enfin avoir le gouvernement des honnêtes gens. Laissez-la se le donner.

Votre gloire n'en souffrira pas; au dedans comme au dehors votre force en sera décuplée, vous éviterez le sort de ces pouvoirs éphémères qui s'établissent vite, parce que rien ne leur résiste, mais qui tombent plus rapidement encore, parce que rien ne les soutient. Et quand viendra l'heure difficile des négociations, vous sentirez quelle puissance ont les hommes qui, au lieu de ne représenter qu'un parti, même triomphant, peuvent parler au nom d'un pays régulièrement constitué.

F. DE SUGNY.

Le Peuple est joué.

C'est M. Gambetta qui le dit dans les paroles suivantes prononcées le 5 avril 1870, au corps législatif :

très étonné qu'elle ne chantât pas un couplet sur l'air de Teniers :

« Que vois-je, ce n'est point un rêve ?
Le prince ! oh ! quel trouble inconnu ! etc., etc. »

Mais non, le chef d'orchestre manquant pour lui donner l'accord, elle daigna s'exprimer en simple prose sentimentale :

« Merci ! dit-elle, la bouche en accent circonflexe, les deux mains sur le cœur et les yeux au plafond. Oh ! merci... j'étais bien certaine que vous viendriez, moi ! Je sais que vous êtes bon, bien bon ! Oh ! je vous connais, allez ! Est-ce que nous n'avons pas été élevés ensemble ? Est-ce que les souvenirs d'enfance s'oublient jamais ?

Ici, mais vainement encore, j'attendis la ritournelle d'un second couplet. Décidément, la musique avait été supprimée, comme nuisant à l'intérêt de l'ouvrage.

En vrai jeune premier qu'il était, Roger se garda bien de manquer à la réplique. Mais sa cousine l'interrompit par un geste, vraiment Comédie-Française, elle congédia les deux laquais. Puis, nous indiquant deux fauteuils, elle alla s'asseoir elle-même, ou plutôt se laisser tomber sur un sofa, où elle ne tarda pas à prendre la pose languissante d'une odalisque incomprise, mais généreuse.

Il va sans dire que le sofa tournait le dos à la lumière, et pour cause.

Ce n'est pas que mademoiselle Maniquet fût précisément laide. Loin de là, elle avait des traits assez réguliers, bien qu'un peu anguleux; une peau très fine, et dont la poudre de riz dissimulait presque complètement les taches de rousseur; une bouche petite, si petite même, que, parfois, il ne lui en restait presque plus; des yeux vifs, insinuants, d'une grande habileté de regards; de superbes sourcils surmontés d'épais et noirs, mais du même noir que deux ou trois signes extrêmement frêles, ce qui me fit penser que l'encre de Chine ne leur

M. Léon Gambetta à la tribune, le 5 avril 1870.

« Sous la forme républicaine, au moins, la puissance du suffrage universel n'est pas menacée, elle est RÉELLE, et si on me dit qu'on n'en a pas encore sérieusement essayé, je répondrai que c'est une raison de plus pour le faire. (Mouvements divers).

« Et lorsque nous disons que toute la puissance réside dans la souveraineté nationale, lorsque j'en nous répond : Oui, nous devons mener les choses jusqu'au bout, car nous ne sommes pas ici, nous, les mandataires de la dynastie, nous sommes les mandataires du peuple. (Très bien ! très-bien ! à gauche.)

« S'il y a contradiction entre les droits de la souveraineté et ceux de pouvoir qui a la prévision de la représenter, C'EST À CE DERNIER DE CÉDER; la conséquence doit s'incliner devant la cause, parce que là est le droit, et que suivant la parole de Bossuet : « Il n'y a pas de droit contre le droit. »

« L'exercice de la souveraineté existe surtout dans une certaine institution. Qu'est-ce, en effet, que l'exercice réel de la souveraineté nationale ?

C'est le droit pour la nation d'avoir la direction et le dernier mot dans toutes les affaires qui l'intéressent. SI UN POUVOIR QUELCONQUE peut tenir en échec la volonté du peuple, la souveraineté nationale EST VIOLÉE.

« Je suppose que le pays veuille la paix que vous, qui le représentez, vouliez la paix, et que le pouvoir exécutif penche au contraire pour la guerre; il faut que le dernier mot dans cette question soit au pouvoir qui représente le pays, c'est-à-dire AU PAYS LUI-MÊME. Et il faut que sa volonté puisse se manifester directement, ouvertement, que l'on ne vienne pas dire qu'il a le vote du contingent, le vote du budget pour faire entendre son opinion, cela n'est pas suffisant pour la vérité du principe. Il faut qu'il ait le dernier mot, que tout s'incline devant sa volonté, autrement la souveraineté nationale n'existe pas et le peuple PEUPLE EST JOUÉ.

Préfecture de la Loire

Extrait du Régistre des arrêtés du Préfet.

Saint-Etienne, 9 janvier, 1870.

Le Préfet de la Loire,

Vu le décret du gouvernement de la République, du 28 décembre, ainsi conçu :

« Les annonces judiciaires et légales pourront être insérées, au choix des parties, dans l'un des journaux publiés dans le département; néanmoins, toutes les annonces judiciaires relatives à une procédure seront insérées dans le même journal. »

Arrête :

Art. 1^{er}. Le prix de l'insertion des annonces judiciaires et légales est fixé, dans le département de la Loire, à vingt centimes la ligne de trente une lettres, en caractère petit romain.

Art. 2. Un exemplaire de tout numéro contenant des annonces légales, devra être déposé au greffe du tribunal de première instance de l'arrondissement pour y être tenu à la disposition des tiers, sans être dispensé du dépôt qui doit être fait au parquet.

Le Préfet de la Loire.
César BERTHOLON.

Saint-Etienne, le 9 décembre, 1870.

AVIS

Le Préfet de la Loire a l'honneur de prévenir le public que les listes sur lesquelles devront être choisis les membres des jurys d'expropriation, dressées conformément au décret du 5 décembre 1870, seront déposées du 12 au 21 de ce mois inclusivement, pour l'arrondissement chef lieu, au secrétariat de la Préfecture et pour les autres arrondissements au secrétariat de la Sous-Préfecture ou chacun pourra en prendre connaissance.

Les réclamations dont elles pourront être l'objet seront portées devant le Ministre des travaux publics qui statuera. Aucune réclamation ne sera admise après les cinq jours qui suivront la clôture du dépôt des listes.

Le Préfet.
César BERTHOLON.

était peut-être pas complètement étrangère. Les cheveux, par exemple, étaient incontestablement d'un blond trop ardent, et le cou avait conservé sa déplorables maigreur; mais un voile de gaze entourait la tête d'une sorte de nuée vaporeuse, et atténuait avec tant de grâce ces légères imperfections, et quelques autres encore peut-être, qu'un esprit mal fait pouvait seul ne pas les considérer comme autant de charmes de plus. Quant à la diction, quant à la tenue, quant à la chorégraphie, c'était parfait. La riche héritière avait dû prendre tout à la fois des leçons de madame Doche et de Carlotta Grisi. Rendons pleine justice à ces deux éminentes maîtresses en l'art de plaire, elles n'avaient nullement volé l'argent du papa Maniquet, et, la corsetière aidant, la couturière aussi, sans compter les coiffeurs et les parfumeurs, on lui avait refait une petite vicomtesse à peu près conforme à la commande, et vraiment pas trop désagréable du tout. Deux seules choses avaient probablement résisté à cette sorte de traitement orthopédique, à savoir les grands pieds bisornus et les grosses mains rouges, dont jadis s'était si fort effarouché le vicomte. Mais ceux-ci restaient invariablement invisibles; mais celles-là, bien que gantées très étroit, disparaissaient presque constamment sous une avalanche de dentelle.

Que voulez-vous, enfin ? Anastasie avait dix-sept ans. A cet âge trompeur, il n'est guère de fille qui n'ait la beauté du diable, et celle-là, je crois même, avait été mieux partagée que toutes les autres à cet égard. Le diable évidemment devait être son parrain !

Il y eut un silence durant lequel notre fausse Jenny Veripré minauda fort gentiment avec les amples ondulations de sa charmante toilette en soie bleue, recouverte d'un léger tissu de mousseline blanche, un vrai chef-d'œuvre. Puis, reprenant son rôle en la mineur, le plus doux de tous les tons :

Mairie de Roanne.

Le Maire de la ville de Roanne, prévient les jeunes gens de la classe de 1871, ainsi que les parents des jeunes gens décédés, absents ou engagés volontaires faisant partie de la même classe, qu'ils aient à se présenter dans le plus bref délai à la Mairie pour y faire opérer leur inscription.

Roanne, le 14 janvier 1874.
Le Maire,
C. PEILLON.

Les Frères de la Doctrine chrétienne.

Le Soir raconte le fait suivant :

C'était le lendemain du sanglant combat du 22 décembre. Rendez-vous avait été aux Tuileries pour le départ des ambulances; il y avait encore des blessés à prendre et à ramener.

La veille, pendant que les brancardiers honoraires fumaient leur pipe, et restaient inébranlables derrière de bonnes murailles, 150 frères de la doctrine chrétienne, les reins ceints d'une corde, allaient au premier signe ramasser sous le feu de l'ennemi les blessés et les ramenaient à l'abri.

Un frère, frappé d'une balle au milieu du cœur, tombait raide mort. Un autre, grièvement blessé d'un éclat d'obus, était rapporté mourant.

C'était donc le lendemain. Il était six heures du matin; un vieux frère de 70 ans, le sous-directeur, venu à la place du frère Philippe, empêché par son grand âge, amenait au docteur Ricord un renfort de 100 frères, pour se joindre aux autres restés à Genevilliers.

Le docteur Ricord s'avance vers le vieillard à cheveux blancs, une figure profondément sillonnée, ascétique, mais bonne, bienveillante et fine, un vrai Holbein détaché de son cadre.

« Mon frère, dit-il, comment va notre blessé ?

« Mal, docteur; nous avons peu d'espoir. »

Le docteur était ému, lui qui voit tant de douleurs.

« Mon frère, dit-il, en lui prenant la main, s'embrasse-t-on chez vous ?

« Mais, dit le bon vieillard, il n'y a pas de règle pour cela.

« Eh bien ! dit Ricord, permettez-moi d'avoir l'honneur de vous embrasser. Vous êtes admirables, vous et les vôtres ! Portez ce baiser à tous vos frères, et dites-leur que nous les remercions tous en notre nom et au nom de la France ! »

Le conseil municipal de Roanne a pris jeudi dernier une décision qui restera mémorable dans les fastes de la République.

Presque sans discussion et à une grande majorité, les farouches amis de la liberté qui ont reçu mandat de diriger nos affaires ont rayé de nos institutions municipales, la liberté de l'enseignement.

Désormais l'enseignement laïque seul sera subventionné par la ville.

Nous n'hésitons pas à le dire bien haut, cette mesure est inopportune, elle est injuste, elle est illégale.

Elle est inopportune parce que ce n'est pas en ce moment où tous les efforts doivent tendre vers un but unique : la délivrance du territoire qu'il convient de distraire les esprits de ces patriotiques préoccupations par le réveil de questions religieuses extrêmement irritantes.

Elle est aussi inopportune parce que nos ressources sont à peine suffisantes pour faire face à la situation. Le temps est mal choisi pour grever notre pauvre budget inutilement et sans profit pour personne.

La mesure est injuste. En effet quels reproches

— Papa, dit-elle, va bientôt rentrer. Il est chez le notaire à propos de cette habitation, qu'il achète définitivement, mais à laquelle il veut faire ajouter deux petites annexes : un chalet suisse et une pagode chinoise. Nous aurons tous les genres d'architecture réunis, ce sera charmant.

— Charmant !... répéta très consciencieusement Roger.

— Nous avons longuement causé de vous hier soir, poursuivait-elle, et malgré l'apparence d'un geste de ressentiment, j'ai bien lu dans ses yeux que c'est avec joie qu'il consent à vous ouvrir ses bras... car il vous aime, savez-vous ? et si, pour la première fois, il a paru vouloir s'opposer à vos desirs, c'est qu'il croyait fermement travailler à votre bonheur. Mais ne parlons pas de ça, Roger... n'en parlons jamais !

Et elle parut refouler au plus profond de son cœur le douloureux souvenir qui l'oppressait.

Le vicomte baissa modestement les yeux, et s'empressa de détourner l'entretien :

— Il s'agit...

Elle hésitait comme devant un aveu terrible. Roger insista mais avec de tendres ménagements dans la voix.

— Il s'agit d'un mariage, répondit-elle enfin.

Oh ! mon père est bien cruel.

— Un mariage pour vous ?

— Hélas ! oui... pour moi. M. Vanstrædt, que vous connaissez, je crois... le fils d'un banquier hollandais. Son père lui donne six millions... Ah !...

Et elle soupira.

— Mais c'est un jeune homme, fit Roger, comme voulant consoler sa cousine; mais c'est un charmant garçon !

— Oui... soupira-t-elle de rechef. Il le faut... c'est pour vous... j'aurai du courage...

(A continuer.)

adresser aux frères des Ecoles Chrétiennes ? Aucun. Leurs ennemis même n'oseront pas formuler la plus petite plainte.

Et cependant que de torts ils ont eu ces excellents frères !..

Sans eux la moitié des conseillers municipaux qui viennent de voter leur renvoi ne saurait lire ni écrire.

Quels services ils se fussent rendus à eux d'abord et à nous tous ensuite en laissant crouler dans l'ignorance qui leur convient ces hommes, qui, sous prétexte de défense nationale et de situation exceptionnelle font tout à rebours du bon sens et du droit.

Heureusement votre décision est illégale, Messieurs les conseillers municipaux. Illégale parce qu'elle a été votée par deux sous-préfets. Or ni l'un ni l'autre ne peut être conseiller municipal ; l'un doit être réélu, ayant été sous-préfet ; l'autre ne peut pas être conseiller municipal et sous-préfet tout à la fois, sous peine de nous autoriser à retourner contre lui toutes ses belles phrases contre les cumulards de l'empire.

On nous assure qu'il y a eu vendredi, à l'occasion du renvoi des frères de la doctrine chrétienne, une manifestation à l'Hôtel de ville.

Une cinquantaine de personnes s'étaient réunies pour demander au conseil municipal le rappel de sa décision.

Nous ignorons quelle suite sera donnée à cette démarche. A notre avis la meilleure protestation consisterait à attaquer l'illégalité du vote du conseil et, jusqu'à plus ample informé, à refuser de payer le surcroît d'impôt que nécessiterait l'établissement des écoles laïques gratuites.

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur,
J'ai lu dimanche dernier dans votre journal que Messieurs Audiffred, Coutaret, Coste, Pizet et Cie, se sont chargés de trouver un aumônier pour le Collège. M. Pourrat, aurait dû se pourvoir d'avance en Savoie, il ne trouvera, croyons nous, personne ici parce qu'on y connaît la situation. Son aumônier devrait être une espèce de maître Jacques, aumônier le matin, professeur le soir, maître d'études sans cesse, le tout pour 800 francs. C'est le traitement d'un portier de troisième classe. Il faudrait qu'il donnât l'instruction religieuse suivant les vues de M. Pourrat, qu'il fit de la surveillance comme l'entend M. Pourrat, qu'il enseignât la grammaire suivant la méthode Pyrrhus Pourrat. Et sans parler de cette triple subordination il lui faudrait encore subir le contrôle d'une commission hostile aux idées religieuses, commission qui traitait il y a un mois de la façon la plus outrageante de dignes ecclésiastiques, comme M. Mathevet et M. Tiby, et qui ne craint pas d'injurier même Monseigneur.

Nous ne pensons pas qu'il se trouve dans le diocèse de Lyon, un seul prêtre qui veuille, malgré les instances de l'Archevêché, accepter une pareille situation. Il y serait en butte à toute sorte d'embarras et il ne pourrait y faire le bien.

Z...

Il résulte d'une note qui nous est communiquée par l'Archevêché de Lyon, qu'au moment où la commission municipale d'enseignement demandait dans un langage qui n'appartient qu'à elle, un aumônier pour le Collège de Roanne, l'Archevêché avait déjà, en ce qui le concerne, pourvu à cette nomination.

Appel de la classe de 1871.

Le gouvernement de la défense nationale.

Décète :

Art. 1^{er}. — L'appel de la classe de 1871 pourra avoir lieu immédiatement après la promulgation du présent décret ;

Art. 2. — Les tableaux de recensement seront publiés et affichés, conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi du 21 mars 1832, les dimanches 15 et 22 janvier 1871.

Art. 3. — Les jeunes gens appartenant aux départements envahis par l'ennemi pourront se faire inscrire sur les tableaux de recensement dans les départements non envahis. Ils ne seront tenus à aucune justification de domicile dans le canton où ils demanderont leur inscription.

Art. 4. — Le contingent se composera de tous les jeunes gens figurant sur les tableaux de recensement qui auront été reconnus propres au service.

Il n'y aura pas de tirage au sort.

Art. 5. — Sont seuls maintenus les cas d'exemption prévus par les paragraphes numérotés 4^o et 2^o de l'art. 13 de la loi du 21 mars 1832.

Art. 6. — Le remplacement sera autorisé entre les frères et parents jusqu'au 6^e degré. Il s'effectuera dans les conditions des art. 19 et suivants de la loi du 21 mars 1832.

Art. 7. — Les opérations pour la levée de la classe de 1871, dans les départements occupés par l'ennemi, sont remises à une époque ultérieure.

Art. 8. — La durée de service des jeunes gens de la classe de 1871 comptera du 1^{er} janvier de la présente année.

Bordeaux, le 5 janvier 1871.

Les membres du gouvernement :

Suivent les signatures

Le *Punch*, de Londres, nous arrive ce matin avec le dialogue suivant entre la Grande-Bretagne et l'année 1871 :

La Grande-Bretagne. — Enchantée de vous voir, my dear ; mais où donc est votre amie la paix ?

La nouvelle année. — Oh ! elle arrive petit à petit !

La Grande-Bretagne. — Hélas ! nous espérons tous que vous l'auriez amenée avec vous !

Si la paix désirée, une paix honorable et acceptable, n'est pas venue encore, à qui la faute, sinon à l'indifférence injustifiable de l'Europe, de l'Angleterre notamment ? Les lignes du *Punch* contiennent, ce nous semble, une critique directe à l'adresse du gouvernement anglais. Mais le mouvement de plus en plus accentué qui se produit en Angleterre en notre faveur, peut nous consoler des défaillances de la politique de son gouvernement.

La situation à Orléans.

Une personne arrivant d'Orléans nous donne quelques détails sur la situation de cette ville.

Les ressources alimentaires y sont complètement épuisées par le séjour des Prussiens, qui sont d'une exigence extrême. Aujourd'hui le nombre des troupes ennemies a beaucoup diminué. A peine s'y trouve-t-il un millier d'hommes, avec le prince Frédéric-Charles et son état-major.

La consommation des vivres est rationnée pour la population. Le gaz est exclusivement réservé pour l'éclairage public, à cause du manque de charbon. Il est défendu aux particuliers de se servir du gaz sous peine de 100 f. d'amende.

Orléans a été frappé d'une contribution de 600.000 fr., par ce motif qu'un soldat prussien aurait été tué par un habitant demeuré inconnu. Or, il paraît que le fait qui a servi de prétexte à cette exaction était faux.

Le soldat prussien aurait été tué par un de ses camarades, dans un accès de jalousie. Le meurtrier, pour se soustraire à la peine de son crime, aurait imaginé d'en accuser un Orléanais, et aurait naturellement trouvé des témoins complaisants pour soutenir son assertion.

La personne qui nous donne ces informations n'a pu nous fournir aucune indication précise sur Blois, qu'elle a traversé la nuit.

BOMBARDEMENT DE PARIS

— En apprenant les nouvelles de Paris, un profond sentiment de tristesse et de douleur s'empara de la France entière. L'Europe elle-même se sentira atteinte par le monstrueux bombardement de Paris. C'est un crime épouvantable de lèse-civilisation, un crime qui justifie ce que nous avons toujours dit, que les Prussiens ne sont qu'une horde de barbares qui ne méritent ni pitié ni merci.

Au lieu de tirer sur les forts, sur les fortifications, sur les établissements militaires, ces bandits font pleuvoir les obus sur les monuments publics, sur les ambulances, sur les hôpitaux. L'amour de la destruction, la haine de la France, un esprit de sauvagerie épouvantable les guide. Impatients de ne pouvoir prendre Paris et satisfaire leur avidité, leur soif du vol et du pillage, ils le brûlent.

Le monde civilisé protestera contre cet acte odieux de vandalisme.

Ce qui nous console, c'est que la capitale est toujours animée du même esprit ; c'est qu'elle résistera énergiquement jusqu'à ce que nous puissions aller à son secours.

C'est à la province maintenant à faire tous ses efforts pour délivrer la capitale du monde civilisé. Ce n'est pas l'heure du découragement, mais au contraire l'heure du courage et de l'énergie.

Et, du reste, quand bien même Paris serait détruit de fond en comble, quand bien même il n'en resterait pas pierre sur pierre, nous ne céderions pas. — Les Russes n'hésitèrent pas à brûler Moscou, et, peu après cet immense sacrifice, les armées de Bonaparte commencèrent cette lamentable retraite qui attend les Prussiens.

Courage donc ! l'heure de la vengeance approche, elle sera terrible.

L'Eclaircur.

La République jugée par un Républicain

L'éminent publiciste, M. P. Lanfrey vient d'écrire dans la *Gazette du Peuple*, un article que nous devons communiquer à nos lecteurs. Jamais nous n'avons parlé

avec cette sévérité de la délégation de Bordeaux ; jamais, tout en signalant des fautes déplorables, nous n'avons omis de rendre justice aux intentions, et si nous rappelons que celui qui formule ce jugement est un républicain de la veille, d'un libéralisme éprouvé, adversaire implacable de l'Empire, c'est pour faire comprendre au gouvernement combien il doit tenir compte de plaintes dont l'origine, à aucun titre, ne saurait lui être suspecte.

Ajoutons ici, pour confirmer ces réflexions, quelques-uns des traits que le journal radical de Chambéry, le *Patriote savoyien*, consacrait au mois d'octobre dernier, à M. Lanfrey.

« Ce nom (Pierre Lanfrey) est cher à la Savoie : jamais pays n'a eu, plus que le nôtre le droit d'être fier de son enfant. Aucun, en effet, n'a su attacher à son nom une gloire plus rapide et plus légitime.

« Dans la cruelle épreuve que nous traversons, il ne saurait y avoir de partis, de désunion. Nous le disions, il ne peut y avoir de désaccord sur le nom de M. Lanfrey. Ce qu'il faut, ce sont des députés qui sauvent notre pays, qui sauvent et fondent la République.

« Les convictions républicaines de M. Lanfrey, profondément honnêtes, sincères, ennemies de toute exagération ou immodération, font de lui un des députés nécessaires de notre pays. »

Il serait donc difficile d'accuser de réaction l'auteur de l'article qu'on va lire. Encore croyons-nous, par un sentiment de réserve, ne pas devoir tout citer de l'article de M. Lanfrey

Chambéry, 24 décembre.

Il est inouï, disions-nous ici même il y a quinze jours, il est sans exemple dans notre siècle qu'un peuple placé dans les circonstances critiques où nous nous trouvons, n'ait pas été appelé au contrôle et au partage du pouvoir en la personne de ses représentants. Cette thèse irréfutable, appuyée à la fois sur l'histoire, sur la logique et sur les principes les plus élémentaires du droit politique, n'a pas même été discutée.

On a trouvé plus commode de nous répondre par des lieux communs sur des questions étrangères à ce débat, ou par de basses insinuations que le mépris public a renvoyées à leurs auteurs. On a affecté de réfuter nos opinions supposées sur la paix, dont nous n'avions pas dit un seul mot ; on a allégué l'opportunité d'une constitution, comme s'il s'agissait d'une constitution à l'heure qu'il est ! Il ne s'agit pas de paix, car cette question ne peut être traitée utilement qu'à Paris ; il s'agit bien moins encore d'une constitution, lorsque l'ennemi ravage nos provinces. Il s'agit d'une chose qui est mille fois plus importante que toutes les constitutions du monde : il s'agit de rendre au pays la direction qui lui appartient dans ses propres affaires, de mettre ses élus à même de rectifier des opérations mal conçues et mal conduites qui le mènent à sa ruine ; il s'agit, en un mot, de lui permettre de se sauver lui-même !

Voilà ce que nous avons établi jusqu'à l'évidence.

Depuis lors, la situation s'est encore aggravée, et chaque jour qui s'écoule, en accroissant les dangers, donne une nouvelle force à nos réclamations...

En présence de tant de douleurs et de sacrifices, notre devoir est clair, indisputable. Tant que Paris tiendra, tout doit tendre à sa délivrance. Toutes les forces de la France doivent être concentrées pour un nouvel effort ; mais nous demandons à tous les hommes de bonne foi si la direction de cet effort suprême peut être laissée sans danger aux mains incapables qui ont si mal conduit les opérations précédentes ? Nous leur demandons s'il ne serait pas bon que la nation fût enfin appelée à surveiller des plans et des préparatifs qui sont pour elle une question de vie ou de mort. Personne n'ose plus aujourd'hui nier les fautes commises.

On ne pourrait plus rappeler sans une cruelle ironie ce titre d'organisateur de la victoire, qu'un membre de la délégation de Tours s'était fait décerner un peu prématurément par l'enthousiasme de quelques sous-préfets. Que faut-il donc de plus ?

Devons-nous attendre que tout soit perdu pour reconnaître qu'on s'est trompé en confiant la direction de la guerre à un avocat ?

L'expérience n'est-elle pas assez complète ? La dictature a-t-elle rencontré un seul obstacle ? fût-il jamais un peuple plus docile, une opposition plus accommodante, une administration plus empressée ?

On a mis aussitôt à sa disposition toutes les ressources du pays en hommes et en argent. Nous avions trois mois de répit ; c'était plus qu'il ne fallait pour organiser une armée solide et redoutable.

Les éléments ne manquaient pas ; ils ne demandaient qu'à être réunis, disciplinés. On a préféré lever d'énormes quantités d'hommes qu'on ne pouvait ni armer, ni équiper, ni nourrir. On a jeté partout le désordre et la désorganisation tout en se gardant bien de rien changer à la vieille routine administrative et militaire.

On a détruit la confiance du soldat par des destitutions sans motifs, bientôt suivies de réhabilitations sans effets. On a fait des chefs d'armée avec des journalistes de troisième ordre.

On a livré nos emprunts aux aventuriers de la finance. On a confié des fonctions de la plus haute importance à des bohèmes politiques, qui parlent du matin au soir de faire des pactes avec la mort, et qui n'ont fait de pacte qu'avec leurs appointements.

Chacun est à même de juger de l'exactitude de ce tableau. Cependant nous n'en avons pas encore signalé le côté le plus grave. On ne dit pas, on n'a jamais dit la vérité au pays sur sa propre situation. Nous n'avons jamais su que par les journaux étrangers les nouvelles qu'il nous importait le plus de connaître.

C'est par eux seuls que nous avons appris successivement la chute de Toul, de Verdun, de Schlestadt, de Newbrisach, de la Fère, d'Amiens, de Thionville, de Rouen, de Dieppe, de Montmédy, de Phalsbourg !

Il y avait trois jours que l'Europe entière connaissait la triste capitulation de Metz, et l'on nous entretenait encore des victorieuses sorties de Bazaine !

La retraite de notre armée de la Loire n'était, à tout bien considérer, qu'un « mouvement stratégique », qui avait l'avantage d'attirer l'ennemi loin de Paris.

Quant à l'évacuation de Tours, elle était une mesure résolue depuis près de deux mois !

Ce sera un jour une curieuse lecture au point de vue historique, que celle de ces bulletins qui ont été inaugurés par la fameuse légende des trois cercueils.

C'est ainsi qu'on s'est fait une popularité avec de fausses victoires.

La France était affamée d'espérance, on la traitait comme si elle était affamée de mensonge.

Il est temps d'en finir avec les déclamations, de mettre un terme à ce régime d'arbitraire, d'impéritie, de dissimulation et d'impuissance.

Il est temps que la nation qui a su faire de si grandes choses soit représentée par les hommes qu'elle aura jugés les plus capables de la conduire.

Nous le demandons il y a trois mois au nom de la consolidation de la république, nous le demandons aujourd'hui au nom du salut de la France.

Au reste, quel que soit l'accueil réservé à des vœux si légitimes, il n'est pas difficile de prévoir le jour où ils s'imposeront comme une nécessité....

P. LANFREY.

(Gazette du Peuple de Chambéry.)

NOUVELLES DE LA GUERRE

Circulaire de Bordeaux.

11 Janvier,

Les armées de Frédéric-Charles et Meklenbourg ont redoublé d'efforts hier dans leurs attaques contre l'armée du général Chanzy.

Pressées de tous côtés nos colonnes ont dû se replier sur leurs positions définitives qui leur avaient été assignées à l'avance.

L'action a été des plus vives à Montfort et Champagne à Parignic-Lévaque, à Jupille. Sur ces derniers points la brigade Ribelle après une vive résistance de plus de 6 heures a dû abandonner le village à l'ennemi.

Nous avons fait des pertes sensibles mais l'ennemi a plus souffert que nous, de l'aveu des prisonniers faits sur plusieurs points.

Le 12 janvier, 9 h. 50, du soir.

Intérieur à Préfets, Sous-Préfets et tous généraux.

Hier un nouveau combat a eu lieu, presque sous les murs du Mans : l'ennemi nous a attaqués sur toute la ligne ; le général Gauréguiberry, s'est solidement maintenu sur la rive droite de l'Huisne.

Le général de Colomb s'est battu six heures, avec acharnement sur le plateau d'Anvoirs, le général Gougeard a eu son cheval percé de six balles ; nos positions au-dessus de Change, et sur la route de Parigne ont été maintenues toutes, excepté la Tuilerie enlevée à la nuit, par retour offensif de l'ennemi. Nous avons fait des prisonniers. Ils évaluent l'ensemble des forces Allemandes engagées ou en réserve à 180.000 hommes. Les pertes de part et d'autres, mal connues encore, sont sérieuses de notre côté ; deux colonnes ont été grièvement blessées.

12 janvier, 10 heures 15 soir.

Nous vous communiquons deux dépêches du général Chanzy parvenues dans la journée.

Le Mans, 12 janvier, 8 h. 40 soir.

Général Chanzy à Guerre.

Nos positions étaient bonnes hier au soir sauf à la tuilerie ou des mobilisés de la Bretagne ont, en se débattant, entraîné l'abandon des positions occupées sur la rive gauche.

Le vice-amiral Jauréguiberry et les autres généraux croient que la retraite est commandée par les circonstances. Je m'y résigne mais le cœur me saigne.

Le Mans 12 h. 45 soir.

Général Chanzy à Guerre.

Nous avons commencé notre mouvement de retraite que j'organise de manière à occuper avec mes divers corps de ligne de... les y reconstituer et reprendre mes opérations.

Bordeaux, 11 janvier 1871, midi.

Le ballon, le *Gambetta*, parti hier soir de Paris, et tombé dans la Nièvre près Clamecy, nous apporte les trois dépêches suivantes :

AU GOUVERNEMENT DE BORDEAUX :

Le rapport militaire du 9 au soir, dit que plusieurs engagements ont eu lieu vers Malmaison. Ce matin l'ennemi a renouvelé pour la quatrième fois sa tentative contre maison Crochard du poste Carrières à la gauche de Reuil. Les mobiles de la Seine-Inférieure

et de l'Aisne, ont repoussé l'ennemi en lui faisant éprouver des pertes sérieuses.

Les soldats du Panthéon et le 9^e secteur, ont reçu cette nuit beaucoup d'obus, dont plus de trente du plus gros calibre. L'hospice de la Pitié a été atteint, une femme y a été tuée, les malades d'une salle ont dû être évacués dans une cave.

Le Val de Grâce a été également bombardé. L'ennemi semble prendre pour objectif les établissements hospitaliers de Paris, montrant une fois de plus par ces procédés odieux son mépris des lois de la guerre et de l'humanité.

Pendant la nuit et vers le point du jour les Prussiens ont tiré à toute volée sur la ville.

Le bombardement continue sur les forts du Sud. Il s'est fait aujourd'hui avec moins de violence que les jours précédents.

Des renseignements exacts évaluent à 2000 le nombre des obus tombés cette nuit dans l'intérieur de Paris. Quelques femmes et des enfants ont été tués ou blessés.

Les nouvelles apportées hier par un pigeon ont produit un effet immense. La population est animée plus que jamais du sentiment et de la résolution d'une résistance opiniâtre.

Commissaire délégué à Stenackers, directeur général des télégraphes et postes.

Paris, 10 janvier.

Enfin la neige a disparu, un de vos pigeons nous est parvenu le 8 au soir apportant les dépêches de la 2^{me} série, numéro 35, 36, 37, 38 et les dépêches privées et microscopiques de la page 1 à 38 de la 2^{me} série et de 1 bis à 44 bis.

Etude de M^e HELLE notaire à Roanne.

AVIS

Les héritiers de M. Laurent Ressort, en son vivant rentier, demeurant à Roanne, où il est décédé le premier janvier mil huit cent soixante-onze, sans héritiers réservataires, sont priés de se faire connaître, dans le plus bref délai possible en l'étude, de M^e Helle, notaire.

Ledit Laurent Ressort avait habité Briennon et était né du mariage de Claude Ressort avec Louise Plasse, décédés l'un et l'autre à Noilly.

Claude Ressort avait été marié en premières noces avec Marie Grélin. Louise Plasse avait elle-même épousé en premières noces un sieur Guillon.

16

Etude de M^e Henry JACQUES, avoué à Roanne.

SÉPARATION DE BIENS

Suivant jugement contradictoire rendu par le Tribunal civil de Roanne, le onze janvier mil huit cent soixante-onze,

Madame Françoise-Emélie Décrose, sans profession, demeurant à Roanne, épouse de M. Jean-Claude Déchavanne, négociant, demeurant en la même ville, a été séparée de biens d'avec son mari, et ses reprises dotales ont été provisoirement liquidées.

M^e Jacques a occupé pour la dame Déchavanne, et M^e Gay, pour son mari. Roanne, le quatorze janvier mil huit cent soixante-onze.

Pour extrait :
Signé, Henry JACQUES.

15

Etude de M^e AUCLAIR, avoué à Roanne.

SÉPARATION DE BIENS

Assistance judiciaire

Par jugement du Tribunal civil de Roanne, en date du cinq janvier mil huit cent soixante-onze, enregistré, Marie Meullier, admise au bénéfice de l'assistance judiciaire par décision du vingt et un septembre dernier, a été séparée, quant aux biens, d'avec le sieur François Boujot ou Bougeot, son mari, avec lequel elle demeure à Saint-Germain-Lespinasse, et liquidation de ses reprises a été prononcée par le même jugement.

M^e Auclair, avoué a occupé dans l'instance pour la femme Boujot.

Pour extrait :
Signé, AUCLAIR.

14

CHANGEMENT DE DOMICILE

Le docteur PLASSARD, pré vient ses clients qu'il demeure au premier de la maison Vadon, ancien logement de M^e Dumont, notaire, à l'angle de la rue du Collège et de la rue de Cadore.

A VENDRE

Avouines, Foins et Pailles

S'adresser à M. GRIVOLAT, magasin Limousin, à Roanne.

Roanne. — Marion et Vignal, imprimeurs-gérants.

Nous sommes heureux des bonnes et nombreuses nouvelles apportées par votre messager. A l'heure qu'il est nous déchiffrons encore.

Les Prussiens sont pressés et bombardent Issy, Vanves, et un peu Montrouge. Les obus tombent sur le Panthéon, l'Odéon, St Sulpice, et dans la rue de Babylone.

La population est admirable. Aucun effroi. Les nouvelles apportées par votre pigeon et connus le 9 par les journaux redoublent tous les courages.

Vive la République.

Laveille, chef de cabinet à directeur général Stenacker.

Paris, 10 janvier.

Bombardement affaibli sauf pendant la nuit, obus nombreux sur quartier Saint-Jacques. Population raffermie par heureuses nouvelles de la province et plus de 30,000 dépêches privées arrivées par notre pigeon supporte l'épreuve sans broncher.

Le Gambetta vous porte des remerciements.

Vive Paris! Vive la République! Vive Gambetta!

Le Journal officiel dit: Pendant la nuit dimanche et mardi les obus Prussiens ont atteint plusieurs hôpitaux, ambulances, écoles, musées, église Saint-Sulpice, Sorbonne, Val-de-Grâce, et de nombreuses maisons particulières.

Renseignements particuliers:

On entend ce soir un vive canonnade. On assure que les Prussiens recommencent à envoyer des obus à toute volée sur les quartiers de la rive gauche.

NOUVELLES DE L'EST

Le général Bourbaki a télégraphié cette nuit:

« La nuit dernière a été passée à expulser l'ennemi de celles des maisons de Villers-Sexel dont il nous disputait encore la possession. Ce matin les derniers ennemis évacuaient cette ville ou se constituaient prisonniers. Tout ceux qui m'ont été amenés jusqu'à présent sont de nationalité prussienne.

A plus tard les détails circonstanciés sur l'enlèvement des positions que j'avais prescrit d'occuper.

Nous recevons à l'instant des nouvelles de Paris par ballon Keppler tombé à Laval ce matin à 11 heures:

Paris mardi, 11 heures soir.

Le rapport militaire dit: Une reconnaissance a été faite sur les avant-postes prussiens avoisinant le chemin de fer de Strasbourg. Nos troupes assaillies par la fusillade ont chargé à la baïonnette l'ennemi qui s'est enfui.

Les maisons occupées par les Prussiens ont continué à tirer refusant de se rendre. Elles ont été minées et les Prussiens ont sauté avec les maisons. Nous avons eu sept blessés.

D'autres reconnaissances ont été faites simultanément vers Clamart pour détruire les travaux ennemis à Moulins de Pierre. L'opération réussit.

Nos troupes qui ont ramené des prisonniers ont eu 1 mort et 3 blessés.

Le bombardement continue aujourd'hui, moins violent contre les forts Vanves, Montrouge mais plus violent contre le fort Issy. Les 6^e, 7^e, 8^e et 9^e secteurs ont reçu quelques obus. Nos batteries ripostent vigoureusement.

CHEVAUX

MAISON CARBONNEL ET C^{ie}

Grande rue la Guillotière, 47, et cours de Brosses, 30, Lyon.

Grand choix de chevaux de voiture, de selle et à deux fins, 839 52-7



AVIS GÉNÉRAL

M. et Mme NORMAND

Dentiste. Petite rue Ste-Elisabeth, 6. Au coin du marché, à ROANNE.

Continuent, comme d'habitude, leurs opérations à toute heure, et font tout ce qui concerne l'art du dentiste. Pose des dents et dentiers aux prix les plus modérés. Consultations et opérations gratuites tous les jours aux indigents.

MERCURIALE

dernier marché	Lapalisse	Roanne	Charleville	Montbrison
Froment 1 ^{re} q., d.-déc.	4 50	4 70	4 75	4 70
id. 2 ^e qual. id.	4 25	4 55	4 65	4 58
id. 3 ^e qual. id.	4 00	4 40	4 55	4 75
Seigle 1 ^{re} qual. id.	3 25	3 20	3 10	2 75
id. 2 ^e qual. id.	3 15	3 05	3 00	2 60
id. 3 ^e qual. id.	3 00	2 90	2 80	2 50
Orge, double-décaltre	2 80	3 40	2 90	2 25
avoine, id.	2 00	2 25	2 00	2 00
Haricots, id.	9 00	9 00	9 00	9 00
Farine 1 ^{re} q., les 125 k.	58 00	7 00	52 00	61 00
id. 2 ^e q., id.	52 00	54 00	50 00	58 00
id. 3 ^e q., barilletée.	50 00	51 00	50 00	50 00
Pain blanc, le kilog.	40 00	0 90	40 00	48 00
id. bis, id.	33 00	0 40	34 00	43 00
id. de ménage, id.	30 00	0 30	30 00	38 00
Foin, les 100 kilog.	18 00	20 00	18 00	15 00
Paille, id.	7 00	10 00	6 00	7 00
Œufs, la douzaine.	0 90	0 60	0 60	0 60
Beurre, les 500 gram.	1 10	1 15	1 25	0 90

Pour tous les articles non signés: MARION et VIGNAL.

LA DECENTRALISATION

JOURNAL QUOTIDIEN DE LYON

Bureaux: rue Impériale, 43, à Lyon

PRIX DE L'ABONNEMENT:

Pour Lyon: Un an, 44 fr.; — Six mois, 22 fr.; — Trois mois, 12 fr.
Pour le Rhône: Un an, 48 fr.; — Six mois, 24 fr.; — Trois mois, 13 fr.
Hors le DÉPARTEMENT: Un an, 52 fr.; — Six mois, 27 fr.; — Trois mois, 15 fr.
Pour l'Etranger, les frais de poste en plus.

ATLAS

DÉFENSE NATIONALE

Sous ce titre: Atlas de la défense nationale, cartes des départements envahis ou menacés par l'ennemi, la librairie HACHETTE publie un recueil indispensable à tous ceux qui veulent suivre les péripéties de la lutte suprême engagée pour le salut de la patrie. Ces cartes de la Seine, Seine-et-Oise, Oise, Seine-et-Marne, Aisne, Ardennes, Marne, Aube, Haute-Marne, Meuse, Moselle, Meurthe, Vosges, Haute-Saône, Doubs, Bas-Rhin, Haut-Rhin, sont exécutées de la façon la plus complète, tant d'après les cartes de l'état-major que d'après des documents locaux vérifiés sur place, par M. JOANNE et par ses collaborateurs, et qui ont été soumis à la révision des hommes spéciaux de chaque département. Elle sont donc d'une exactitude absolue. Elle contiennent toutes les indications typographiques les plus minutieuses: fleuves, rivières, grandes routes, chemins de communications, chemins de fer, relief du terrain, bois, étangs, canaux, et la nomenclature la plus étendue des villes fortifiées, des chefs-lieux d'arrondissement, de canton et même des communes importantes. La large échelle sur laquelle elles sont établies permet de suivre pas à pas la marche des armées, de se rendre un compte exact des opérations stratégiques et de comprendre tous les détails de cette campagne héroïque qui amène le triomphe de nos armes et la délivrance de notre sol.

La carte du département de la Seine notamment est assez étendue pour permettre d'apprécier la position de tous les forts qui défendent la capitale et le croisement de leurs feux.

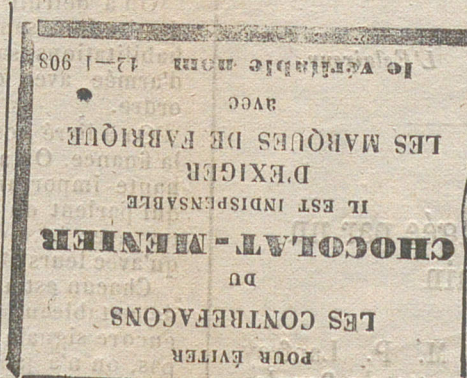
PRIX

Dans les bureaux de L'ECHO ROANNAIS: 3 F.

Vente au grand rabais.

D'engrais de première qualité à 10 francs les 100 kilos au lieu de 20.

Ecrire au Liquidateur de la Société Générale, chez M^e BUNET, notaire à Saint-Etienne, rue de Foy, 6.



GRAND ASSORTIMENT DE PLUSIEURS MODÈLES



MACHINES À COUDRE

Françaises et Américaines

Systèmes HURTU et HAUTIN, CALLEBAUT, BERTHIER, MOLLIERE, MAYER, ELIAS HOWE, A. B. HOWE, BARRERE et CAUSSADE, WHEELER, WILSON (silencieuse), E. BRION, M. MEYRIER

Pour Tailleurs, Tailleurs, Lingères, Chapeliers, à poser les vieux élastiques, Cordonniers, Tapissiers, Fabricants de brides à sabots

MACHINES POUR FAMILLES DANS TOUS LES PRIX

Piquettes à canon perfectionnées pour bottines, cousant dans les deux sens. Cette machine très avantageuse, peut être employée par les Tailleurs et Taillesses.

Nouvelle machine américaine à triester les bas, pouvant en faire douze paires par jour. — Brodeuses perfectionnées. — Un traité que je viens de faire avec deux des principaux constructeurs à Paris, me permet de livrer à des prix très modérés d'excellentes machines. — Je peux livrer d'excellentes machines renforcées pour Tailleurs au prix de 280 francs, avec garantie de cinq ans. — A quelque prix que l'on puisse vous offrir des machines à coudre, mon traité me permet de les céder à meilleur marché

GRANDES FACILITES POUR LES PAYEMENTS

En vendant les machines, le sieur T. MARTIN se charge de former les ouvrières à les faire fonctionner parfaitement. — Il se charge aussi de tous entretiens et réparations des machines.

Atelier et Dépôt chez M. T. MARTIN, quai de l'Isle, n° 6, maison MAHAUT, et rue Sainte-Elisabeth, n° 79, à Roanne.

Diverses Machines d'agriculture, diverses Machines à battre le blé, pour Manège et Locomobile, Faucheuses, Faneuses, Moissonneuses, nouveau moulin à farine, pour les campagnes, etc.

ON TROUVERA

A L'IMPRIMERIE MARION ET VIGNAL

Certificat modèle n° 5 — pour Soutien de Famille.
Certificat modèle B — pour fils d'une femme actuellement veuve.
Certificat modèle A — pour aîné d'orphelins de père et de mère.
Certificat modèle n° 2 — comme ayant un frère sous les drapeaux à tout autre titre que pour remplacement.
Certificat modèle n° 9 — pour fils d'un père entré dans sa soixante-dixième année.
Certificat de bonne vie et mœurs — pour les remplaçants.
Certificat modèle Q n° 3 — pour frère d'un militaire mort en activité de service.

ALMANACH

DE

L'UNION CATHOLIQUE

Pour l'année 1871. Joli in-18 sur beau papier: 0,15 c.

TABLE DES MATIERES CONTENUES DANS CET ALMANACH

Calendrier. — France, tu vaincras si tu as la foi pratique. — Les deux fous. — La mort vient toujours. — La vraie science. — Epigramme sur un borgne. — Beau trait d'un général suisse. — Le travail. — L'irréflexion. — L'avis d'un avocat. — Réponse d'un meunier. — Epitaphe d'un maire. — Les éphémères. — Leçon d'un musulman à un catholique. — La double prière. — Du côté du ciel.

Pour paraître dans la première quinzaine de janvier

LES MENSONGES DE L'IMPIÉTÉ

Par A. DEVOILLE, joli in-48. Prix: 1 fr. 50

AU BUREAU DE L'UNION CATHOLIQUE

Ouvrage fondée par M. Ant. PERISSE, rue Mercière, 47, au 3^e

LYON

Signature de l'imprimeur

Vu pour légalisation de la signature de l'imprimeur. — Le maire de la ville de Roanne.